

Quelques précisions pour partir en manif et blocages

Informations données aux keufs :

Les flics sont là pour recueillir tout ce qui est possible contre toi et les gens autour de toi.

- En contact direct (dans le camion, au commissariat) il est important de ne rien déclarer. Fais tourner ça largement autour de toi, après les mouvements les flics ont tendance à lancer des « auditions libres » pour incriminer des personnes.
- Fais aussi gaffe à ne pas prendre de photos avec des gens qui ne sont pas au courant (si tu te fais confisquer ton téléphone), à ne pas te vanter ou envoyer des éléments sur d'autres personnes sur facebook, instagram, snapchat, par téléphone, sms. Attention à ce que t'as sur toi (textes, téléphones avec ses contacts), n'hésite pas à prendre le minimum de choses dont t'as besoin.
- Hésite pas à te masquer (bout de tissu / écharpe / T-shirt) quand tu fais des trucs, ou à porter des gants pour ne pas mettre d'empreintes digitales partout.

Pour ta santé :

Pense à prendre du serum physiologique pour te nettoyer les yeux gazés. Le Maalox sert à nettoyer la peau et rincer la gorge après un gazage de lacrymo et pour asperger le masque/foulard devant ta bouche/ton nez (réduit les effets du gaz). Le maquillage, les lentilles de contact accentuent la douleur faite par les lacrymos.¹ Ne ramasse pas les palets de lacrymo sans gant de soudure (et en aucun cas d'autres gants : ça brûle). Des casquettes renforcées peuvent te protéger des coups de matraque, tu peux aussi rembourrer tes vêtements (protèges coudes, ou à minima magazines).

Balade en manif :

Avant de partir, fais gaffe à ce que t'as sur toi (produits illégaux, couteaux considérés comme une arme). C'est bien de se mettre en binômes ou en groupes et de veiller collectivement à ce que personne ne se retrouve en arrière. Du matériel de rue ou des banderoles tendues peuvent servir de boucliers contre les flash-ball.

Que faire en cas d'arrestation? (spécial et uniquement Mineur.es)

Si la police t'arrête que ce soit en manif, en action ou autre il y a quelques conseils à connaître pour s'en sortir individuellement et collectivement.

Attention à ce que tu fais ou dis pendant l'interpellation, les flics peuvent rajouter des « outrages, rebellions, violences », ils ne se privent pas car ça leur fait gagner de l'argent.

Tu peux être embarqué.e en « vérification d'identité » qui dure 4 heures. Les flics doivent en avertir tes *responsables légaux* qui doivent venir assister la vérif' (sauf impossibilité). Au bout de ces 4 heures ils peuvent t'envoyer en garde à vue (GAV). Elle peut durer jusqu'à 48h. Il peut être bien de briefer tes *responsables légaux* avant. Ne reste pas isolé.e, s'il y a, face à la répression parentale illes n'ont pas toute légitimité.

¹ En pharmacie le générique est moins cher c'est xolaam. Il faut le mélanger à de l'eau (si c'est sous comprimé, une plaquette pour 1L d'eau, si c'est liquide 1/3 de produit pour 2/3 d'eau).

Quelques précisions pour partir en manif et blocages

Informations données aux keufs :

Les flics sont là pour recueillir tout ce qui est possible contre toi et les gens autour de toi.

- En contact direct (dans le camion, au commissariat) il est important de ne rien déclarer. Fais tourner ça largement autour de toi, après les mouvements les flics ont tendance à lancer des « auditions libres » pour incriminer des personnes.
- Fais aussi gaffe à ne pas prendre de photos avec des gens qui ne sont pas au courant (si tu te fais confisquer ton téléphone), à ne pas te vanter ou envoyer des éléments sur d'autres personnes sur facebook, instagram, snapchat, par téléphone, sms. Attention à ce que t'as sur toi (textes, téléphones avec ses contacts), n'hésite pas à prendre le minimum de choses dont t'as besoin.
- Hésite pas à te masquer (bout de tissu / écharpe / T-shirt) quand tu fais des trucs, ou à porter des gants pour ne pas mettre d'empreintes digitales partout.

Pour ta santé :

Pense à prendre du serum physiologique pour te nettoyer les yeux gazés. Le Maalox sert à nettoyer la peau et rincer la gorge après un gazage de lacrymo et pour asperger le masque/foulard devant ta bouche/ton nez (réduit les effets du gaz). Le maquillage, les lentilles de contact accentuent la douleur faite par les lacrymos.² Ne ramasse pas les palets de lacrymo sans gant de soudure (et en aucun cas d'autres gants : ça brûle). Des casquettes renforcées peuvent te protéger des coups de matraque, tu peux aussi rembourrer tes vêtements (protèges coudes, ou à minima magazines).

Balade en manif :

Avant de partir, fais gaffe à ce que t'as sur toi (produits illégaux, couteaux considérés comme une arme). C'est bien de se mettre en binômes ou en groupes et de veiller collectivement à ce que personne ne se retrouve en arrière. Du matériel de rue ou des banderoles tendues peuvent servir de boucliers contre les flash-ball.

Que faire en cas d'arrestation? (spécial et uniquement Mineur.es)

Si la police t'arrête que ce soit en manif, en action ou autre il y a quelques conseils à connaître pour s'en sortir individuellement et collectivement.

Attention à ce que tu fais ou dis pendant l'interpellation, les flics peuvent rajouter des « outrages, rebellions, violences », ils ne se privent pas car ça leur fait gagner de l'argent.

Tu peux être embarqué.e en « vérification d'identité » qui dure 4 heures. Les flics doivent en avertir tes *responsables légaux* qui doivent venir assister la vérif' (sauf impossibilité). Au bout de ces 4 heures ils peuvent t'envoyer en garde à vue (GAV). Elle peut durer jusqu'à 48h. Il peut être bien de briefer tes *responsables légaux* avant. Ne reste pas isolé.e, s'il y a, face à la répression parentale illes n'ont pas toute légitimité.

² En pharmacie le générique est moins cher c'est xolaam. Il faut le mélanger à de l'eau (si c'est sous comprimé, une plaquette pour 1L d'eau, si c'est liquide 1/3 de produit pour 2/3 d'eau).

Tu as le droit de faire avertir un.e proche, mais si les flics ont ton identité, ils appellent automatiquement tes responsables légaux (parents, tuteur.ices ou foyer). Dans certains cas, le juge ou le procureur peut décider d'attendre 24h avant de prévenir les responsables légaux. Tu peux aussi demander à téléphoner 30 minutes avec un.e proche sous l'écoute des flics (mais ils peuvent te le refuser).

Pour les mineur.es de moins de 16 ans, la visite médicale est obligatoire. Après, elle ne l'est plus mais il est bon de la demander car l'examen médical permet d'attester de l'état dans lequel tu es arrivé. Les parents peuvent aussi la demander. Ne fais pas confiance au médecin, il peut noter de fausses observations ou te balancer, exige de lire son rapport.

Tu dois être obligatoirement suivi.e par un.e avocat.e. Toi ou tes responsables légaux peuvent désigner un nom d'avocat.e. **Il est important de connaître et donner le nom de l'avocat.e qui tourne dans le mouvement** et ne pas faire confiance aux commis d'office. Tu peux le voir pendant 30 minutes, et iel peut être présente pendant les auditions.

Lors des interrogatoires, la meilleure réponse est « **JE N'AI RIEN A DECLARER** », ne pas dire plus que l'identité civile (nom, prénom, lieu et date de naissance). Ne déclare rien sur toi et sur les autres (arrêté.e.s ou pas) quelles que soient les pressions des inspecteurs qui cherchent avant tout à établir des charges contre toi et peuvent mentir sur les faits ou tes droits. Tout ce que tu peux déclarer peut être utilisé contre toi ou d'autres au tribunal. Ne rien déclarer permet de mieux préparer ta défense par la suite. Tu a le droit de refuser de signer les documents pour pouvoir se défendre dessus plus facilement après. Pour tou.tes les mineur.es, quelque soit l'âge, les auditions sont enregistrées (audiovisuel).

La police voudra prendre tes empreintes, des photos et ton ADN. Tu peux choisir de tout refuser ou seulement une partie mais refuser de les donner est un délit. Certaines personnes refusent de les donner pour limiter les données conservées pendant des décennies par les Etats français successifs³. T'as le droit et il vaut mieux souvent refuser les autres trucs proposés par les flics (observateur social, photos mis en scène)

Quand tu sors de garde à vue, il peut y avoir plusieurs types de procédures contre toi (ou pas de poursuites). Certaines sont très rapides : Le procès peut parfois avoir lieu entre 10 jours à 2 mois après la GAV dans le cas d'une *présentation immédiate* (**n'accepte pas d'être jugé.e avant ces délais même s'il y a pression du procureur**, plus t'as de temps, plus tu pourras préparer ta défense). Certaines procédures pourraient être présentées par les keufs comme plus « légères » (comme la composition pénale), ça n'est pas le cas, il est bien d'avoir de l'aide dans tous les cas. En cas de poursuites, en sortant prends le contact avec un.e avocat.e de confiance et/ou avec la legal team.

Si t'as des ami.es ou des proches qui se sont fait interpellé, si tu sors de garde à vue, si tu veux des précisions ou conseils, contact l'équipe legal de Grenoble. Celle-ci par la solidarité, peut parfois aider sur certains frais liés à la justice et aider dans les démarches :

miaou38@riseup.net 0773116073

³ L'ADN par exemple est un fichier qui fourni à l'État la couleur de peau et des informations sur les corps des gens, il peut aussi permettre de t'associer à d'autres affaires dans le futur (toi ou ta famille car il y a des bouts d'ADN commun). A Grenoble ces derniers temps il est possible d'obtenir des relaxes facilement pour le refus d'ADN s'il y a pas d'autres chefs d'inculpation.

Tu as le droit de faire avertir un.e proche, mais si les flics ont ton identité, ils appellent automatiquement tes responsables légaux (parents, tuteur.ices ou foyer). Dans certains cas, le juge ou le procureur peut décider d'attendre 24h avant de prévenir les responsables légaux. Tu peux aussi demander à téléphoner 30 minutes avec un.e proche sous l'écoute des flics (mais ils peuvent te le refuser).

Pour les mineur.es de moins de 16 ans, la visite médicale est obligatoire. Après, elle ne l'est plus mais il est bon de la demander car l'examen médical permet d'attester de l'état dans lequel tu es arrivé. Les parents peuvent aussi la demander. Ne fais pas confiance au médecin, il peut noter de fausses observations ou te balancer, exige de lire son rapport.

Tu dois être obligatoirement suivi.e par un.e avocat.e. Toi ou tes responsables légaux peuvent désigner un nom d'avocat.e. **Il est important de connaître et donner le nom de l'avocat.e qui tourne dans le mouvement** et ne pas faire confiance aux commis d'office. Tu peux le voir pendant 30 minutes, et iel peut être présente pendant les auditions.

Lors des interrogatoires, la meilleure réponse est « **JE N'AI RIEN A DECLARER** », ne pas dire plus que l'identité civile (nom, prénom, lieu et date de naissance). Ne déclare rien sur toi et sur les autres (arrêté.e.s ou pas) quelles que soient les pressions des inspecteurs qui cherchent avant tout à établir des charges contre toi et peuvent mentir sur les faits ou tes droits. Tout ce que tu peux déclarer peut être utilisé contre toi ou d'autres au tribunal. Ne rien déclarer permet de mieux préparer ta défense par la suite. Tu a le droit de refuser de signer les documents pour pouvoir se défendre dessus plus facilement après. Pour tou.tes les mineur.es, quelque soit l'âge, les auditions sont enregistrées (audiovisuel).

La police voudra prendre tes empreintes, des photos et ton ADN. Tu peux choisir de tout refuser ou seulement une partie mais refuser de les donner est un délit. Certaines personnes refusent de les donner pour limiter les données conservées pendant des décennies par les Etats français successifs⁴. T'as le droit et il vaut mieux souvent refuser les autres trucs proposés par les flics (observateur social, photos mis en scène)

Quand tu sors de garde à vue, il peut y avoir plusieurs types de procédures contre toi (ou pas de poursuites). Certaines sont très rapides : Le procès peut parfois avoir lieu entre 10 jours à 2 mois après la GAV dans le cas d'une *présentation immédiate* (**n'accepte pas d'être jugé.e avant ces délais même s'il y a pression du procureur**, plus t'as de temps, plus tu pourras préparer ta défense). Certaines procédures pourraient être présentées par les keufs comme plus « légères » (comme la composition pénale), ça n'est pas le cas, il est bien d'avoir de l'aide dans tous les cas. En cas de poursuites, en sortant prends le contact avec un.e avocat.e de confiance et/ou avec la legal team.

Si t'as des ami.es ou des proches qui se sont fait interpellé, si tu sors de garde à vue, si tu veux des précisions ou conseils, contact l'équipe legal de Grenoble. Celle-ci par la solidarité, peut parfois aider sur certains frais liés à la justice et aider dans les démarches :

miaou38@riseup.net 0773116073

⁴ L'ADN par exemple est un fichier qui fourni à l'État la couleur de peau et des informations sur les corps des gens, il peut aussi permettre de t'associer à d'autres affaires dans le futur (toi ou ta famille car il y a des bouts d'ADN commun). A Grenoble ces derniers temps il est possible d'obtenir des relaxes facilement pour le refus d'ADN s'il y a pas d'autres chefs d'inculpation.